

Publié le 22/07/2025



ID: 027-212701163-20250717-SG162025-AU

DECISION DU MAIRE N° SG/16/2025

<u>OBJET</u>: COMMUNE DE BRIONNE – LOCATION DU « CAMPING DE LA VALLEE » A LA SAS EVASION CAMPING LOCATION.

Le Maire de la Commune de BRIONNE,

Vu les articles L.2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit conseil municipal au Maire de BRIONNE approuvée par la Préfecture de l'Eure en date du 29 mai 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023/03/06 du 20 mars 2023 procédant à la désaffectation et le déclassement du camping municipal du domaine public communal,

Conformément à la décision n° SG/24/2023, actée par la préfecture le 26 juin 2023 qui confie la gestion de la société EVASION CAMPING LOCATION dans le cadre d'une convention d'occupation privative du domaine privé communal, valable du 23 juin 2023 au 31 décembre 2024,

Conformément à l'acte de cession du fonds de commerce signé le 20 juin 2025 entre la commune de BRIONNE et la société EVASION CAMPING LOCATION

Considérant que la Commune de BRIONNE a décidé de le louer en application des articles L.145-1 et suivants du Code de Commerce.

Vu la proposition de la Société Evasion Camping Location,

DECIDE

<u>Article 1</u>: De signer le bail commercial du Camping La Vallée avec la SAS Evasion Camping Location représentée par Monsieur David LEBRUN, sise à MALLEVILLE-SUR-LE-BEC (27800), 95 Chemin de la Mare Bréval à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 9 années.

Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 21/07/2025

Publié le 22/07/2025

Publie le 22/07/2025

ID: 027-212701163-20250717-SG162025-AU

Article 2 : Cette location est fixée de la façon suivante par année :

- Part fixe = 10 800,00 €.

- Part variable = 2,5 % du chiffre d'affaires annuel réalisé

<u>Article 3</u>: Madame la Directrice Générale des Services est chargée du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,

- Monsieur le Trésorier Municipal,

Fait à BRIONNE, le 17 juillet 2025

Le Maire.

Valéry BEURIOT